

STATUTS DE LA SAS 4N NONNIN

ARTICLE 1 - FORME JURIDIQUE

Il est constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

La société prend la dénomination suivante : 4N NONNIN

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : Route de Brive, Zone de Mulatet, Orange Bleue Tulle, 19000 Tulle

ARTICLE 4 - OBJET SOCIAL (HOLDING ANIMATRICE)

- Gestion et contrôle de participations
- Mise à disposition de personnel pour les filiales
- Services administratifs, comptables, juridiques et financiers
- Activités de trésorerie et d'investissement
- Investissements immobiliers et financiers
- Toutes opérations liées directement ou indirectement à l'objet social

ARTICLE 5 - DURÉE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Capital social : 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune

ARTICLE 7 - APPORTS

Apport en numéraire effectué par Jérémy NONNIN

ARTICLE 8 - PRÉSIDENT

Président : Jérémy NONNIN, 57 impasse du Galinier, 24200 Proissans

ARTICLE 9 - DÉCISIONS COLLECTIVES

Décisions ordinaires : majorité simple

Décisions extraordinaires : unanimité

ARTICLE 10 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Librement cessibles entre associés, soumises à agrément pour les tiers

ARTICLE 11 - EXERCICE SOCIAL

1er exercice : jusqu'au 31 décembre 2026

Exercices suivants : du 1er janvier au 31 décembre

ARTICLE 12 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Affectation libre selon décision des associés

ARTICLE 13 - RÉGIME FISCAL

Soumise à l'Impôt sur les Sociétés (IS)

ARTICLE 14 - DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Répartition de l'actif selon la participation au capital

ARTICLE 15 - FORMALITÉS

Le président est habilité à accomplir toutes formalités légales

Fait à Tulle, le 20/03/2025

Signature du Président :



Jérémie NONNIN

ANNEXE - DECLARATION DES SOUSSIGNES

Nous soussigné :

Monsieur Jérémy NONNIN,

Né le 25/01/1997 à Sarlat-la-Canéda,

De nationalité française,

Demeurant au 57 impasse du Galinier, 24200 Proissans,

Déclare constituer une Société par Actions Simplifiée sous la dénomination :

4N NONNIN

Et apporter à la société les fonds suivants :

Souscripteur	Apport en numéraire	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Total
-----	-----	-----	-----	-----
-				
Jérémy NONNIN	1 000	100	10	1 000

Soit un total de 1 000 euros réparti en 100 actions de 10 euros chacune.

Fait à Tulle, le 20/03/2025

Signature du Président :

Jérémy NONNIN

